

COMPTE RENDU DU CSA LOCAL

Du 9 JUIN 2026

Ce CSAL est le premier sous la présidence de Séverine MENGAUD, nouvelle directrice adjointe.

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante.

« Madame la Présidente,

La nouvelle poussée inflationniste a entraîné mécaniquement une augmentation du SMIC de 2,41 % au 1^{er} juin. Comme la valeur du point d'indice ne sera vraisemblablement pas réévaluée, cela va encore accélérer le tassement des grilles.

Concrètement, au 1^{er} juillet 2026, après revalorisation du SMIC à 1 867,02 € brut, 862 000 fonctionnaires vont être rattrapés par ce seuil.

Depuis 25 ans, nos rémunérations globales ont été dévalorisées de 25 %. Qui peut encore accepter une telle dégringolade salariale ?

Pour la CGT Finances publiques, l'urgence salariale appelle des réponses immédiates :

- le dégel de la valeur du point d'indice avec indexation sur l'inflation ;*
- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat au titre des années antérieures ;*
- la refonte des grilles indiciaires.*

Et que dire de l'introduction de l'IA dans nos process de travail. Nous sommes bien certains que nos petits génies aux commandes se frottent déjà les mains en calculant les éventuels gains de productivité qui se traduiront par toujours moins d'emplois et toujours plus de destruction du service public.

La CGT finances publiques le dit avec toute la fermeté nécessaire : les agents en ont assez des destructions d'emplois, assez des restructurations incessantes, assez de la dégradation de leurs conditions de travail. Ils veulent pouvoir s'épanouir professionnellement, travailler sereinement et vivre avec un salaire digne.

Face à la faillite du Règlement Général de la Protection des Données, pourtant sensé protéger nos données, notre administration tremble devant la CNIL en sanctionnant massivement les agents dans le cadre du contrôle interne alors que les hackers peuvent se servir dans les bases de données publiques et les vendre au plus offrant sur le darknet.

Quelles garanties de confidentialité sont offertes aux citoyens pour les données qu'ils nous ont confiés contraints et forcés par le tout dématérialisé ? C'est gravissime et aucun de nos décideurs ne semble prendre la mesure du scandale.

A la DGFIP, plutôt que de faire une pause et de sécuriser nos infrastructures numériques, on continue : facturation électronique, dématérialisation obligatoire des échanges, dématérialisation des dons manuels, etc, etc.

Qu'arrivera-t-il quand les malfaiteurs connectés sur le darknet apprendront qu'untel a reçu des dons et le montant de ces dons . Ils auront tout loisir d'aller attaquer les personnes à domicile et la DGFIP en portera la responsabilité.

La CGT finances publiques souhaite avoir des éclaircissements quant à la note de service relative à la réduction des frais de déplacement avec sa mise en application pour les agents EDR.

Par exemple :

- Un agent rattaché au CFP Moreaux habitant à Appoigny et envoyé en mission à Sens devra descendre à Auxerre récupérer un véhicule puis aller à Sens . A quel moment doit il pointer ? A la prise du véhicule ou à la prise de poste ?*
- Un autre agent rattaché au CFP Moreaux mais devant se rendre à Avallon, souhaite commencer sa journée à 7h30. Comment peut il récupérer le véhicule de service alors que le site n'est accessible qu'à partir de 7h30 ?*

Les interrogations et inquiétudes sont nombreuses et nous les développerons en questions diverses.

Pour conclure Madame la Présidente, la CGT finances publiques vous souhaite une bonne installation dans notre département. »

En réponse à notre interpellation sur les frais de déplacement, la présidente nous a informé qu'elle devait rencontrer l'ensemble des agents de l'EDR jeudi 11 juin et qu'elle répondrait à toutes les questions. Pour autant, la CGT finances publiques a insisté pour que ce point soit examiné lors de ce CSAL.

ORDRE DU JOUR

I - Harmonisation des horaires d'ouverture au public pour les services de la DDFIP 89 (pour vote)

Depuis une circulaire du 10 décembre 2020, le volume minimal d'ouverture hebdomadaire est de 20 heures pour les services situés dans des communes de plus de 10 000 habitants et de 16 heures pour les services situés dans des communes de moins de 10 000 habitants.

Le bilan national de l'accueil en 2025 fait apparaître que les sollicitations des usagers particuliers ont diminué à l'exception du canal téléphonique.

Les chefs de services des CFP d'Auxerre et de Sens ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de réduire le volume d'accueil sans rendez-vous en le faisant passer de 20 heures à 17h30 hebdomadaire. Il est donc proposé d'ouvrir ces sites du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Dans le même temps et pour une meilleure visibilité des usagers, une harmonisation des horaires d'accueil des services implantés sur des communes de moins de 10 000 habitants sera mise en place. Ces sites ouvriront sans rendez-vous de 8h30 à 12h00 à hauteur de 3 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi).

Seule la trésorerie d'Auxerre EH n'est pas concernée par ces modifications, les horaires d'ouverture étant spécifiques aux besoins de l'hôpital.

Pour la CGT finances publiques, cette demande de modification des horaires d'ouverture démontre, une fois de plus, qu'il devient très difficile de fonctionner dans les services du fait d'un manque cruel d'emplois

La CGT finances publiques a voté pour cette modification des horaires d'ouverture en expliquant son vote par le fait que cette demande émane des agents qui ne sont plus suffisamment nombreux pour faire face à l'ensemble des missions.

Solidaire et la CFDT se sont abstenus.

La modification interviendra le 1^{er} juillet 2026. La CGT a demandé qu'une communication soit faite auprès des usagers.

II - Bilan de la formation professionnelle 2025 (pour information)

Une présentation nous a été faite par Luc Hermant, responsable de la formation

Globalement, l'année 2025 est une année relativement stable.

L'équipe locale de formation professionnelle dispose de 52 animateurs dont l'activité consiste majoritairement à animer des stages de formation continue, de préparation aux concours et de membres de jury fictif pour les oraux blancs.

Les formateurs locaux ont également assuré des heures de formation continue pour le CIF de Lyon et son antenne de Dijon, pour l'ACIF d'Orléans et pour le centre national de formation professionnelle qui regroupe Nevers et Noisiel.

En 2025, le nombre de jours de formation (toutes formations confondues) a légèrement augmenté passant de 1487 en 2024 à 1539 en 2025.

La variété des formations suivies a augmenté en 2025 avec une hausse des e-formations due aux formations MENTOR ;

Les e-formations représentent 25 % du nombre total de formations.

III - Bilan de l'activité EDR (pour information)

La présentation nous a été faite par Pascal Mutz, responsable des ressources humaines.

A l'heure actuelle, l'équipe EDR est composée de 12 agents (1 A, 9 B et 2 C).

Suite à promotion ou réussite à concours, trois agents sortent de l'EDR (1 C et 2 B), deux fiches de postes ont été proposées pour le cadre B, deux personnes ont candidaté.

En 2025, les jours de présences EDR par service ont été principalement :

- Sur la filière fiscale :
 - 239 jours pour le SIP d'Auxerre ;
 - 142,5 jours pour le SDIF ;
 - 96,5 jours pour le SIE d'Auxerre ;

- 94 jours pour le SIP de Tonnerre ;
- 89,5 jours pour la direction (service DAJ).
- Sur la filière gestion publique :
 - 303,5 jours pour le SGC de Joigny ;
 - 276,5 jours pour la trésorerie Auxerre EH ; ;
 - 248,5 jours pour le SGC d'Auxerre ;
 - 176,5 jours pour le SGC d'Avallon ;
 - 136 jours pour le SGC de Sens.

Comme demandé par la CGT dans sa déclaration liminaire, nous avons ensuite abordé le sujet de la note de service sur les frais de déplacement et son application à l'équipe EDR.

La présidente a précisé que c'est la direction générale qui impose une baisse des frais de déplacement. La DDFIP 89 est un des derniers départements de l'inter-région à l'appliquer.

Pour l'équipe EDR, cela va se concrétiser principalement par 3 jours de travail à distance (ou télétravail) par semaine (sauf mission particulière validée par la Direction) et utilisation en priorité des véhicules de service.

C'est ce point particulier qui interroge fortement les collègues concernés.

La CGT a donc renouvelé ses questions (cf. déclaration liminaire en début de ce compte rendu).

La présidente a précisé ne pas avoir de vision purement budgétaire sur le sujet mais veut que chacun joue le jeu.

Concernant l'utilisation d'un véhicule de service, si cela oblige l'agent à faire un détour entre sa résidence principale et sa résidence administrative, alors il n'aura pas obligation de prendre un véhicule de service.

Dans le cas où la résidence administrative se trouve sur le trajet entre le domicile et le lieu de la mission, l'agent devra prendre un véhicule de service en fonction des disponibilités.

La CGT finances publiques a donc renouvelé sa question à savoir, quid d'un agent qui, envoyé en mission à Avallon et dont la résidence administrative se trouve à Auxerre souhaite commencer sa journée à 7h30 ? Comment récupérer un véhicule à 6h30 le matin alors que les sites sont sous alarme ?

Petit moment de solitude du côté de l'administration qui propose une boîte à clé, solution inapplicable car les véhicules du CFP Moreaux sont au sous-sol, sous alarme.

Une des solutions envisagées serait la prise du véhicule la veille avec possibilité de le conserver deux jours en fonction de la mission. L'agent aura possibilité de charger le véhicule sur place pour les sites équipés de borne ou d'avoir une carte de chargement rapide pour accéder à des stations équipées.

La CGT finances publiques a demandé à quelle date le site de Joigny serait équipé de véhicules de services. Pour le moment, l'administration est en attente de l'installation

d'une borne de recharge. En cas de besoin, et sous réserve de disponibilité, un véhicule thermique d'Auxerre pourra être proposé.

IV- Questions diverses

Dans le cadre du mouvement local qui doit être publié le 15 juin, la CGT a demandé le nombre de demandes déposées, la réponse est une vingtaine.

La campagne IR s'est relativement bien passée, sans grande nouveauté. Les appels téléphonique en local sont en hausse de 25 %, ceux sur le canal national en hausse de 8 %. Les e-contact sur la période sont en baisse de 10 %.

Concernant le taux de décroché, depuis le début de l'année 2026 il est en progression avec 66 % de décroché en moins d'une minute.

Vos élues au CSAL

Maryline MAUFFRE
Nathalie ARNASSAND
Caroline GERMAIN
Carine CAMBURET